

L'ATELIER MANGA DE KURU

DOSSIER D'INSCRIPTION AUX COURS HEBDOMADAIRES DE L'ATELIER MANGA DE KURU 2026-2027

Pour valider votre inscription, merci de me retourner par élève inscrit :

- **Le formulaire d'inscription** lisiblement complété et signé
- **Les conditions générales de vente** paraphées, approuvées et signées
- **Le règlement intérieur** approuvé et signé par l'élève
- **La fiche de renseignement élève** lisiblement complétée et signée
- **Une attestation de responsabilité civile** au nom de l'élève inscrit pour l'année scolaire de l'inscription

Sur place au 34 Avenue des Pyrénées – 31830 PLAISANCE-DU-TOUCH

OU

Par mail à contact@kuru-mbc.com

Les inscriptions se font par ordre d'arrivée des dossiers complets.

Une fois le dossier d'inscription réceptionné et validé, vous recevrez :

- **La facture globale ou le devis** (pour le paiement en plusieurs échéances) correspondant à votre inscription

Vous devrez alors vous acquitter du **montant total** ou du **premier versement** (uniquement pour une inscription à l'année payable en plusieurs fois) dû au plus tard lors du premier cours.

Début des cours le 21/09/2026 – Fin des cours le 03/07/2027

Cours hebdomadaires hors vacances scolaires & jours fériés

33 séances réparties sur l'année (11 séances par trimestre)

Pour toute inscription à l'année avant le 01/09/2026, bénéficiez d'un cours bonus la semaine du 14/09/2026 !

EMPLOI DU TEMPS PROVISOIRE 2026-2027

L'ATELIER MANGA DE KURU

EMPLOI DU TEMPS 2026 - 2027


 @ateliermangadekuru
www.kuru-mbc.com
 34 Avenue des Pyrénées
 31830 PLAISANCE-DU-TOUCH

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI
9h-10h		Cours Particuliers (1h sur RDV)		Cours Particuliers (1h sur RDV)	Cours Particuliers (1h sur RDV)	Manga 1ère Année (Ados)
10h-11h						Manga 2/3ème Année
11h-12h						Dessin (Ados - Adultes)
12h-13h						
13h-14h			Mini Manga (8-10 ans)			
14h-15h			Manga 1ère Année (Ados)			
15h-16h			Manga 2/3ème Année			
16h-17h			Narration & Planches (Ados - Adultes)			
17h-18h			Illustration & Couleur (Ados - Adultes)			
18h-19h						
19h-20h		Manga 1ère Année (Ados)				
		Illustration & Couleur (Ados - Adultes)				
		Manga (Adultes)				

L'emploi du temps proposé se compose au fur et à mesure des inscriptions. Si certains créneaux ne trouvent pas leur public, j'adapte leur contenu selon les demandes.

Merci d'indiquer dans le formulaire d'inscription le ou les créneaux à privilégier pour votre inscription. La répartition sera effective à partir de Septembre.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION 2026-2027 – Cours hebdomadaires

Nom et prénom de l'élève : Date de naissance :

FACTURATION & CONTACT

Nom et prénom (apparaissant sur la facture) :

Adresse de facturation :

.....

Code postal : Commune :

Email (pour recevoir les factures et informations concernant les cours) :

.....

Téléphone : Mobile :

ÉTAPE 1 – JE CHOISIS MON COURS ET MA FORMULE

Je coche la case qui correspond au(x) cours choisis (sous réserve de disponibilité) :

COURS COLLECTIFS du 21/09/26 au 03/07/27 (Hors vacances scolaires) – Durée des cours : 1h/séance				
Cours	Public	À l'année	Au trimestre	À la séance sans engagement
Mini Manga (8-10 ans)	Débutants de 8 à 10 ans	☐ 395€	☐ 165€	☐ 18€
Manga 1ère Année (Ados)	Débutants à partir de 10 ans	☐ 595€	☐ 250€	☐ 30€
Manga 2ème/3ème Année & Plus (Ados)	Élèves ayant déjà effectué au moins une année avec moi	☐ 595€		
Manga (Adultes)	Adultes tous niveaux	☐ 595€	☐ 250€	☐ 30€
Dessin (Ados/Adultes)	Débutants à partir de 10 ans	☐ 595€	☐ 250€	☐ 30€
Spé Manga Illustration & Couleurs (Ados/Adultes)	Élèves intermédiaires à avancés	☐ 595€		
Spé Manga Narration & Planches (Ados/Adultes)	Élèves intermédiaires à avancés	☐ 595€		

Pour l'inscription à l'année d'une même personne à plusieurs cours différents (hors Mini Manga), des formules combinées sont proposées :

FORMULES MULTI-COURS – Pour l'inscription d'une même personne à plusieurs cours différents (hors Mini Manga)		
☐ 2 cours différents Forfait : 950€ (au lieu de 1 190€, soit 240€ d'économie)	☐ 3 cours différents Forfait : 1 350€ (au lieu de 1 785€, soit 435€ d'économie)	Indiquer les cours choisis ci-dessus en cochant les cases correspondantes

Matériel et supports d'exercices mis à disposition pendant les cours. Sauf mention contraire, il n'y a pas d'essai gratuit, tous les cours sont dus.

NOUVEAU : Accès Premium à l'Académie Manga de Kuru en ligne inclus pour toute inscription **à l'année, hors Mini Manga** : communauté, défis, ressources pédagogiques, contenus des cours et espace d'échange entre les séances. L'inscription au trimestre ou à la séance ne donne pas accès à la formation en ligne.

HORAIRES

Pour les cours avec plusieurs créneaux dans la semaine, je renseigne un ou plusieurs horaires compatibles avec mon emploi du temps (l'horaire définitif sera confirmé à la rentrée en Septembre) :

.....

.....

ÉTAPE 2 – J'APPLIQUE UNE REMISE

Important : Les remises ne sont pas cumulables. Les forfaits multi-cours (2 ou 3 cours) sont déjà des tarifs réduits : ils ne se cumulent pas avec les offres ci-dessous.

UNE SEULE remise possible – Je coche la situation qui me correspond (A, B ou C). Si aucune, je passe directement au total.	
☐ A – TARIF FAMILLE – 5% (à partir de l'inscription de 2 membres d'un même foyer) – 1 dossier par élève	
Cours à l'année (Manga, Spécialisation, Dessin)	565,25 €
Mini Manga à l'année	375,25 €
Cours au trimestre (Manga, Dessin)	237,50 €
Mini Manga au trimestre	156,75 €
Nom du ou des autres membre(s) inscrit(s) :	
☐ B – JE SUIS FILLEUL(E) – 5% (parrainé(e) par un(e) élève inscrit(e) à l'année ayant déjà suivi des cours à l'atelier)	
Cours à l'année (Manga, Spécialisation, Dessin)	565,25 €
Mini Manga à l'année	375,25 €
Nom de mon parrain / ma marraine :	
☐ C – JE SUIS PARRAIN / MARRAINE (sur mon inscription à l'année hors multi-cours)	
1 filleul inscrit : – 10% (595€ → 535,50€ / 395€ → 355,50€)	 €
2 filleuls inscrits : – 20% (595€ → 476,00€ / 395€ → 316,00€)	 €
3 filleuls inscrits : – 30% (595€ → 416,50€ / 395€ → 276,50€)	 €
Noms de mes filleul(e)s : 1) 2) 3)	

ÉTAPE 3 – JE CALCULE MON TOTAL

Je reporte ici le tarif de mon cours ou de ma formule multi-cours (Étape 1), ou le montant remisé de mon inscription si j'ai coché A, B ou C (Étape 2) :	 €
TOTAL À PAYER	

MODE DE REGLEMENT

☐ **Je règle la totalité** d'avance le

Je choisis de régler par :

OU pour une inscription à l'année uniquement :

☐ **Je règle en 3 fois** (à chaque début de trimestre)

Exemple pour 1 cours à 595€ : premier versement de 199€ puis 2 x 198€ (Mini Manga à 395€ : 1er versement 135€ puis 2 x 130€)

☐ **Je règle en 10 fois** (à chaque début de mois)

Exemple pour 1 cours à 595€ : 10 x 59,50€ (Mini Manga à 395€ : 10 x 39,50€)

☐ Espèces

☐ Chèque à l'ordre de « MANON BORDES EI »

☐ CB via Stripe (depuis la facture)

☐ Virement bancaire

RIB

EI BORDES MANON
IBAN : FR76 4061 8804 8400 0402 5388 737
BIC/SWIFT : BOUS FRPP XXX

Date et signature :

Commentaires :

.....

.....

.....

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE – L'ATELIER MANGA DE KURU

Les présentes conditions générales de vente définissent les droits et obligations des parties dans le cadre des services proposés par Mme Manon BORDES aux inscrits de L'Atelier Manga de Kuru.

1. OBJET

Les présentes conditions sont conclues entre Mme Manon BORDES EI, SIRET 518 043 575 00050, siège social au 34 Avenue des Pyrénées, 31830 Plaisance-du-Touch (« le prestataire »), et toute personne physique ou morale retenant ses services (« l'inscrit »).

L'inscrit, ou à défaut ses représentants légaux, déclare avoir la pleine capacité juridique pour s'engager au titre des présentes.

2. PRESTATIONS

Les cours particuliers et collectifs hebdomadaires se déroulent dans les locaux « L'Atelier Manga de Kuru », 34 Avenue des Pyrénées, 31830 Plaisance-du-Touch, suivant le calendrier scolaire et une périodicité communiquée à l'inscription. Les stages ont lieu pendant les vacances scolaires (zone C).

Le matériel adapté est prêté pendant les prestations et les supports d'exercices sont fournis.

Planning consultable sur www.kuru-mbc.com/reserver-un-cours

2.1 COURS PARTICULIERS & ATELIERS PONCTUELS

Les cours particuliers, en présentiel ou en ligne, durent 1h, sur rendez-vous et sans engagement. Le prestataire peut proposer d'autres ateliers ponctuels, dont les modalités sont précisées à l'inscription.

2.2 COURS COLLECTIFS HEBDOMADAIRES

Les cours collectifs hebdomadaires durent 1h. L'inscription à l'année comprend 33 séances réparties sur l'année scolaire, hors vacances et jours fériés ; l'inscription au trimestre, 11 séances.

Tous les cours collectifs sont proposés à l'année. Les cours Mini Manga, Manga 1ère année, Manga Adultes et Dessin le sont aussi au trimestre ou à la séance, selon les places disponibles ; les autres, à l'année uniquement.

L'inscription à l'année engage l'inscrit pour toute l'année scolaire, l'inscription

au trimestre pour tout le trimestre concerné. Les cours sont dus d'avance ou selon l'échéancier de la rubrique 4.2. L'inscrit choisit un créneau et s'engage à le respecter pendant toute la durée de son inscription.

L'accès Premium à l'Académie Manga de Kuru (Skool) est inclus pour les seules inscriptions à l'année hors Mini Manga, pendant toute leur durée. Nominatif et incessible, il prend fin à l'issue de l'année scolaire, sauf souscription d'un nouvel abonnement. Les inscriptions au trimestre, à la séance et le cours Mini Manga n'y donnent pas accès.

Le prestataire se réserve le droit d'annuler un cours si le minimum de 3 inscrits n'est pas atteint.

2.3 STAGES

Les stages sont proposés aux formats suivants : 1 journée à thème (6h), demi-journée à thème (3h), Mini Manga 8-10 ans (2h), 2,5 jours Illustration (15h) et 2,5 jours Mini-BD (15h).

Le prestataire se réserve le droit d'annuler un stage si le minimum de 3 inscrits n'est pas atteint.

3. INSCRIPTIONS

Sauf indication contraire, tout cours hebdomadaire ou stage fait l'objet d'une inscription préalable. Les modalités varient selon la formule choisie et sont communiquées à la réservation. L'inscrit s'engage à fournir toutes les informations nécessaires à son inscription.

Les demandes sont traitées par ordre d'arrivée des dossiers complets, dans la limite des places disponibles ; toute demande incomplète pourra être refusée.

L'inscription à l'année en cours d'année reste possible au début de chaque trimestre, selon les places, au prorata des trimestres restants. Pour les cours éligibles, l'inscription au trimestre est possible en début de trimestre, et à la séance avant chaque séance.

3.1 ASSURANCE

Le prestataire est couvert par sa propre responsabilité civile professionnelle. Une attestation de responsabilité civile au nom de l'inscrit, valable pendant toute la durée des prestations, est demandée pour couvrir les dommages qu'il pourrait causer.

3.2 REGLEMENT INTERIEUR

L'inscrit s'engage à prendre connaissance et à respecter le règlement intérieur du lieu d'activité du prestataire.

4. TARIFICATION & PAIEMENT

Pour toute inscription, une facture peut être délivrée sur simple demande.

4.1 TARIFS

Les tarifs en vigueur sont indiqués en euros et consultables sur www.kuru-mbc.com

Cours collectifs hebdomadaires : 595€/an par cours, sauf Mini Manga (8-10 ans) 395€/an.

Pour les cours éligibles, tarifs au trimestre et à la séance : Mini Manga 165€ et 18€ ; Manga 1ère année, Manga Adultes et Dessin 250€ et 30€.

Le tarif de chaque prestation est communiqué à la réservation.

La TVA est non applicable, art. 293 B du CGI.

- Multi-cours (même personne, à l'année, hors Mini Manga) : 950€ pour 2 cours, 1 350€ pour 3 cours.
- Tarif famille : -5% dès la deuxième inscription d'un même foyer, appliqué aux deux inscrits, à l'année comme au trimestre.
- Parrainage (anciens inscrits, valable uniquement pour des inscriptions à l'année) : -5% pour le filleul et -10% pour le parrain par filleul, jusqu'à 3 filleuls, soit -30% maximum.

Multi-cours, tarif famille et parrainage ne sont pas cumulables entre eux sur une même inscription.

Tous les inscrits à l'année bénéficient de 20% de remise sur les stages pendant leur inscription.

Le prestataire se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment ; les tarifs applicables sont ceux en vigueur au moment de l'inscription.

4.2 ÉCHÉANCES

Cours particuliers et ateliers ponctuels : paiement dû à la séance. Stages : paiement dû d'avance.

Inscription à l'année en cours collectifs : montant total dû d'avance, avec facilités de paiement - 3 échéances (à chaque début de trimestre, au plus tard à la première séance du trimestre) ou 10 mensualités (à chaque début de mois, au plus tard à la première séance du mois).

Inscription au trimestre : montant dû d'avance, au plus tard à la première séance du trimestre.

4.3 MODE DE PAIEMENT

Règlement en espèces, par carte bancaire via Stripe (depuis la facture), par

chèque à l'ordre de « Manon Bordes El » ou par virement bancaire.

El BORDES MANON

IBAN : FR76 4061 8804 8400 0402 5388 737

BIC/SWIFT : BOUS FRPP XXX

Pour les stages uniquement : chèques vacances ANCV Classic ou Connect acceptés, sans rendu de monnaie.

4.4 DROIT DE RÉTRACTATION

Cette clause concerne les contrats conclus à distance ou hors établissement.

Conformément à l'article L221-28, 12° du Code de la consommation, le droit de rétractation ne s'applique pas aux services de loisirs fournis à une date ou selon une périodicité déterminée : cours hebdomadaires, cours particuliers, cours d'essai, ateliers ponctuels et stages, dont la date et l'horaire sont fixés à la réservation. Ces réservations sont fermes et définitives, sous réserve de la rubrique 5.

Pour toute prestation non concernée par cette exception, l'inscrit consommateur ayant souscrit à distance dispose de 14 jours à compter de l'achat pour se rétracter, sans motif. Il adresse une déclaration dénuée d'ambiguïté à contact@kuru-mbc.com ou par courrier à L'Atelier Manga de Kuru, 34 avenue des Pyrénées, 31830 Plaisance-du-Touch. Le remboursement intervient dans les 14 jours suivant la réception de la demande, par le même moyen de paiement que celui utilisé à la commande.

5. ABSENCES & ABANDONS

5.1 ABSENCES DE L'INSCRIT

L'inscription annuelle aux cours collectifs correspond à un forfait global couvrant l'ensemble des séances de l'année scolaire. Le tarif est dû en totalité, indépendamment du nombre de séances suivies.

En cas d'absence de l'inscrit, quel qu'en soit le motif (maladie, indisponibilité, oubli, vacances hors calendrier scolaire, etc.), la séance manquée ne donne lieu à aucun remboursement, ni avoir, ni rattrapage, ni report, qu'elle ait ou non été signalée à l'avance. Il est demandé de prévenir le prestataire, à titre d'information.

Pour les cours éligibles à l'accès Premium (Skool), l'inscrit y retrouve les contenus et ressources des séances pour poursuivre sa progression ; cet accès ne constitue pas un rattrapage.

Au-delà de 3 absences non justifiées, consécutives ou non, l'inscrit pourra

être exclu sans dédommagement, le montant de l'inscription restant dû en totalité.

5.2 ABSENCES DU PRESTATAIRE

Si le prestataire ne peut assurer une séance, son absence est annoncée dans les meilleurs délais par tout moyen adapté et la séance est reportée dans la mesure du possible. Si aucun report n'est possible avant la fin de l'année scolaire, seul le montant des séances annulées et non assurées est remboursé au prorata, sans dédommagement supplémentaire.

5.3 ABANDON EN COURS D'INSCRIPTION

L'inscription à l'année engage l'inscrit pour toute l'année scolaire, l'inscription au trimestre pour tout le trimestre. En cas d'abandon, le montant total reste dû, y compris en paiement échelonné (3 ou 10 fois) : les échéances restantes demeurent exigibles aux dates prévues.

Seul un cas de force majeure, justifié par un document probant, peut donner lieu à un arrêt anticipé et au remboursement au prorata des séances non consommées, à compter de la réception du justificatif par courrier recommandé.

Force majeure : événement extérieur, imprévisible et irrésistible rendant impossible la poursuite des cours — par exemple déménagement de l'inscrit à plus de 50 km de l'atelier, problème de santé invalidant durable attesté par certificat médical, catastrophe naturelle, inondation, tremblement de terre, terrorisme, acte de guerre, épidémie, incendie, ou tout autre événement hors du contrôle de l'inscrit ou de ses représentants légaux.

6. DIVERS

6.1 PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les marques, logos, dessins, modèles, images, textes, photos et autres supports d'exercices sont la propriété exclusive du prestataire. Toute utilisation ou reproduction, totale ou partielle, est strictement interdite.

6.2 TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

Le prestataire s'engage à protéger les données personnelles de l'inscrit et à respecter la réglementation en vigueur. Les données collectées ne sont utilisées que pour la facturation et les échanges avec l'inscrit et ne sont pas communiquées à des tiers.

6.3 MÉDIATION DE LA CONSOMMATION

En cas de litige sur l'interprétation ou l'exécution des présentes, les parties

s'efforceront de trouver une solution amiable.

À défaut, ou en l'absence de réponse du professionnel dans un délai raisonnable d'un (1) mois, l'inscrit consommateur au sens de l'article L.612-2 du code de la consommation peut saisir gratuitement, si un désaccord subsiste, le médiateur compétent en application de l'article L.615-1 du même code, à savoir :

La Société Médiation Professionnelle

<http://www.mediateur-consommation-smp.fr>

Alteritae — 5 rue Salvaing, 12000 Rodez

6.4 LITIGES

À défaut de résolution amiable ou par la médiation, le litige pourra être porté devant les tribunaux compétents. Conformément à l'article R631-3 du Code de la consommation, l'inscrit consommateur peut saisir, à son choix, outre l'une des juridictions territorialement compétentes selon le code de procédure civile, la juridiction du lieu où il demeurerait au moment de la conclusion du contrat ou de la survenance du fait dommageable.

Mention à recopier : « Lu et approuvé »

.....

.....

Fait à :

Le :

Date et signature de l'inscrit (ou de son représentant légal) :

REGLEMENT INTERIEUR – L'ATELIER MANGA DE KURU

RESPECT DES HORAIRES

Tout élève inscrit s'engage à assister à son cours, atelier ou stage et doit en **respecter les dates et horaires**.

Les cours et ateliers hebdomadaires sont proposés suivant le calendrier scolaire et selon une périodicité communiquée au moment de l'inscription. Les stages ponctuels ont lieu pendant les vacances scolaires (zone C).

Le planning de l'atelier est consultable sur www.kuru-mbc.com/reserver-un-cours

- En cas d'absence de l'élève : Toute absence doit être signalée dans les meilleurs délais. Aucun rattrapage ni dédommagement ne sera proposé.

- En cas d'absences répétées de l'élève : Au-delà de 3 absences non justifiées consécutives ou non, l'élève pourra être exclu sans ouvrir droit à un quelconque dédommagement.

- En cas d'absence de l'intervenant : Si l'intervenant n'a pas la capacité d'assurer une séance, son absence sera annoncée dans les meilleurs délais par tout moyen jugé adapté. La séance sera reportée à une date ultérieure, si possible. Si un report n'est pas possible, seul le paiement d'avance des séances annulées sera remboursé sans ouvrir droit à un quelconque dédommagement.

PAIEMENT DES COURS

Sauf mention contraire, tous les cours sont dus au tarif en vigueur le jour de l'inscription.

Au moment de la réservation des cours, stages ou ateliers, il est défini une ou plusieurs dates d'échéances pour le règlement des prestations.

Tout élève inscrit n'ayant pas réglé les cours facturés à l'échéance se verra refuser l'accès aux cours tant que la situation n'aura pas été régularisée.

Une facture pourra être délivrée sur simple demande.

RESPECT D'AUTRUI

Dans le cadre des cours, stages, ateliers ou toute autre animation proposée, **il est demandé d'adopter un com-**

portement respectueux et courtois envers toute personne : enseignant, élève, intervenant, visiteur.

Tout propos ou acte, de nature à porter un préjudice physique ou moral à toute personne dans les locaux de l'atelier déclenchera des sanctions allant d'un simple avertissement à l'exclusion définitive, voire des poursuites.

RESPECT DES LOCAUX

Tout élève inscrit et accueilli à l'atelier s'engage à veiller au respect de la propriété et à l'intégrité des locaux et du mobilier.

Les élèves inscrits participent à l'entretien des locaux et du matériel en rangeant le matériel et leur espace de travail à la fin de chaque séance de sorte qu'un autre cours puisse démarrer dans de bonnes conditions.

Il est interdit de se balancer sur les chaises.

Il est interdit de toucher aux éléments de décoration, fournitures, plantes, articles proposés à la vente, radiateurs et équipements électroniques.

Il est interdit de rentrer dans les bureaux et espaces privés sans y avoir été invité.

Les animaux ne sont pas admis dans les locaux.

Les toilettes sont mises à disposition des élèves inscrits. Il est demandé de garder ce lieu propre et en bon état de marche. Dans un espace partagé, la lunette des toilettes reste baissée !

NOURRITURE ET BOISSONS

Il est interdit de consommer de la nourriture et des boissons pendant les cours, ateliers et stages, à l'exception de l'eau.

La consommation de nourriture et de boisson non-alcoolisée est tolérée dans le cadre des goûters d'anniversaire et pauses repas durant les stages.

RESPECT DU MATÉRIEL

Du matériel spécifique est mis à disposition des élèves pendant les cours, ateliers et stages. Il est demandé aux élèves d'en prendre soin afin qu'il puisse servir à d'autres après eux. **Toute**

dégradation, perte ou vol, peut entraîner une facturation supplémentaire visant à remplacer le matériel.

Le matériel reste à tout moment la propriété de Manon Bordes, responsable de l'Atelier Manga de Kuru. En cas de perte, vol ou dégradation d'effets personnels de l'élève, l'Atelier Manga de Kuru et ses représentants ne pourront pas être tenus pour responsables.

SUPPORTS D'EXERCICES

Certains supports d'exercices, fiches pratiques et fiches conseil sont proposés pendant les cours, ateliers et stages et sont **réservés à un usage strictement personnel**.

Toute reproduction, intégrale ou partielle, matérielle ou immatérielle, est réputée non-autorisée et pourra donner lieu à des poursuites.

RESPECT DES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Il est strictement interdit de fumer ou de vapoter à l'intérieur des locaux.

Il est strictement interdit de consommer de l'alcool à l'intérieur des locaux.

Tout élève inscrit adoptant un comportement jugé dangereux envers toute personne présente dans les locaux ou envers lui-même recevra une sanction immédiate.

Mention à recopier : « Lu et approuvé »

.....

.....

Fait à :

Le :

Signature de l'élève

FICHE DE RENSEIGNEMENTS 2026-2027

Nom et prénom de l'élève : Date de naissance :

Informations particulières à connaître pour assurer l'accueil de l'élève dans les meilleures conditions (allergies, affections longue durée, troubles particuliers, etc.) :

.....
.....
.....

CONTACT DE L'ELEVE

Email (pour recevoir d'éventuels devoirs à faire à la maison) :

Téléphone : Mobile :

Pour les élèves mineurs :

Nom et prénom du responsable légal :

Téléphone : Mobile :

Personnes autorisées à venir récupérer l'élève mineur à la fin de la séance :

.....

Personne à prévenir en cas d'urgence :

Téléphone : Mobile :

CONSETEMENTS

Pour les élèves mineurs :

- ☐ J'autorise l'élève à se rendre aux cours et à repartir seul à la fin de la séance.
- ☐ J'autorise les représentants de L'Atelier Manga de Kuru à encadrer des sorties à l'extérieur.
- ☐ J'autorise l'élève à rejoindre et à participer dans la communauté Skool de l'Atelier Manga de Kuru.

Je scanne le QRCode ci-contre pour créer un compte gratuit sur Skool.com et rejoindre la communauté des élèves en ligne. J'indique ici le nom visible sur le compte pour que l'accès au contenu premium soit débloqué en cas d'inscription à l'année (**hors Mini Manga**) :

.....



☐ J'autorise les représentants de L'Atelier Manga de Kuru à prendre des photos pendant les cours et à garder une trace des projets réalisés à l'atelier afin de les utiliser comme supports de communication.

☐ Je souhaite être informé(e) des prochaines offres de cours, ateliers et stages à l'adresse e-mail suivante :

.....

Date et signature

Commentaires :

.....
.....
.....